

Besp. Xid 597/5

ACADÉMIE DES JEUX-FLORAUX.

REMERCIEMENT

DE

M. BÉNECH,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE,

NOMMÉ MAINTENEUR.

Séance Publique du 28 Mai 1849.

TOULOUSE

IMPRIMERIE DE BONNAL ET GIBRAC,

Rue Saint-Rome, 46.

1849.



ACADEMIE DES JEUX-TOURNAUX

REMERCIEMENT

DE

M. BÉNÉCH,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE,

SONNE MAINTIENNEUR.

Paris le 28 Juin 1849.

TOULOUSE

IMPRIMERIE DE BONNAL ET GIBRAC,

Rue Saint-Rome, 10.

1849.



France. Je n'aurais osé prétendre alors au privilège de m'as-
seoir au jour à côté de vous, et la faveur qui m'y convie en
ce moment est venue surprendre toutes mes espérances.
Celle faveur d'une association intime à vos travaux, conside-
rable dans tous les temps, grandit encore à mes yeux, en pré-
sence de l'état dans lequel le monde se trouve placé. La mission
des corps littéraires est, sans doute, utile à toutes les époques.
Quelle mission plus sérieuse, en effet, que celle de discipliner
et d'élever la langue, de maintenir les règles du goût, de faire
éclore les vocations par l'éclat des récompenses académiques,
d'exercer enfin sur le mouvement de la littérature un ascen-
dant salutaire ! Mais lorsque les nations sont plongées dans une
Providence à traverser le temps de leurs plus nobles épreuves,
lorsque la tempête, prête à déchainer toutes ses fureurs, bal-
lote les nations, lorsque les nations sont plongées dans une

MESSIEURS,

En m'appelant à prendre la place de M. Desclaux, l'Aca-
démie m'a décerné un honneur auquel j'attache un grand prix,
et je hâtais de mes vœux le moment où il me serait per-
mis de vous en témoigner toute ma reconnaissance. Je cher-
cherais vainement les titres qui m'ont valu cette haute distinc-
tion. Je ne puis l'expliquer que par le désir que vous avez
peut-être éprouvé de faire succéder à un ancien magistrat, à
un ancien professeur de droit (1), un professeur en exercice,
par une grande indulgence, par un encouragement accordé à
mon amour pour les lettres, à mon dévouement pour l'instruc-
tion de la jeunesse, à mon culte pour votre institution.

Je fus séduit, dès mes premières années, par l'éclat de
vos fêtes, de vos tournois et de vos fleurs ; je sentais profondé-
ment tout ce qu'il y a de noble, d'utile et de généreux dans
votre société littéraire qui est, depuis plus de cinq siècles, l'or-
nement de notre cité et une des illustrations du Midi de la

(1) M. Desclaux était procureur-général à Colmar, en 1830. Il fut
plus tard nommé professeur de droit en Belgique. Sa santé ne lui per-
mit pas d'occuper longtemps cette dernière charge.

France. Je n'aurais osé prétendre alors au privilège de m'asseoir un jour à côté de vous, et la faveur qui m'y convie en ce moment est venue surpasser toutes mes espérances.

Cette faveur d'une association intime à vos travaux, considérable dans tous les temps, grandit encore à mes yeux, en présence de l'état dans lequel le monde se trouve placé. La mission des corps littéraires est, sans doute, utile à toutes les époques. Quelle mission plus sérieuse, en effet, que celle de discipliner et d'épurer la langue, de maintenir les règles du goût, de faire éclore les vocations par l'éclat des récompenses académiques, d'exercer enfin sur le mouvement de la littérature un ascendant salutaire ! Mais lorsque les nations sont condamnées par la Providence à traverser le temps de leurs plus rudes épreuves, lorsque la tempête, prête à déchaîner toutes ses fureurs, bat le fondement, non seulement des institutions politiques et civiles, mais encore le fondement des institutions sociales, lorsque, selon l'image énergique à la fois et brillante du poète, *Ilion apparaît tout en feu, et Troie renversée de fond en comble* (1), alors, Messieurs, la mission des corps savants prend aussitôt de plus larges proportions ; elle s'élève au niveau du danger ; elle offre aux doctrines menacées le concours de l'action à la fois la plus efficace et la plus légitime. Dans de semblables conditions, le culte des lettres qui n'est autre chose que l'étude critique des divers chefs-d'œuvre de l'esprit humain, en mettant ces chefs-d'œuvre en relief, en les propageant, en faisant rayonner au loin les lueurs bienfaisantes qui s'en dégagent, vient directement au secours des grands principes sur lesquels la civilisation repose.

Parmi ces grands principes, la liberté, c'est-à-dire la faculté pour l'homme de remplir les devoirs que Dieu lui a com-

(1) Traduction de ces vers de Virgile :

Tum verò omne mihi visum considere in ignes
Ilium, et ex imo verti Neptunia Troja.

(ENRID. liv. II.)

mandés et d'exercer les droits qu'il lui a départis, le droit de propriété qui en est la conséquence, les liens indestructibles et sacrés qui attachent l'homme à son pays et à sa famille, occupent, sans contredit, le premier rang. Emanation de la divinité, essentiellement inhérents à la nature humaine dont ils constituent une partie intégrante, ils sont éternels comme leur auteur. Aussi, les plus grands génies les ont-ils constamment défendus, protégés et glorifiés, dans tous les temps, chez tous les peuples civilisés, sous toutes les formes du langage.

L'histoire littéraire de la Grèce nous offre, la première, des résultats dignes d'être médités. Tantôt c'est Démosthènes qui, vengeur de la liberté vaincue à Chéronée, lance la vérité comme la foudre sur la tête de l'oppresseur Philippe; tantôt c'est Thucydide qui, racontant la guerre du Péloponèse, nous montre la cause de tous les maux de son infortunée patrie, dans la fureur de dominer de quelques chefs de parti. A côté d'eux Platon jette un immortel défi au sensualisme, restitue et raffermi les droits du spiritualisme et se prononce contre toutes les formes de gouvernement trop simples ou trop absolues.

Expose-t-il son système du droit de propriété? Dans sa *République*, l'illustre philosophe propose, il est vrai, la communauté des biens et l'absorption des personnalités individuelles dans l'être collectif qui est l'État. Mais ne perdons pas de vue que ce système, il le propose pour une cité nouvelle, ou un peuple vierge à constituer, pour une république imaginaire, pour une république où la politique se confond entièrement avec la morale. Aussi, lorsque dans *ses Lois*, il descend des hauteurs de l'idéal à un état pratique, lorsqu'il écrit pour l'humanité telle que Dieu l'a faite, non pour l'empirée, alors le disciple de Socrate ne reproduit plus les mêmes théories; il admet alors l'inégalité des fortunes privées, si bien qu'il applique toute son économie législative à un peuple divisé en classes graduées sur la différence des patrimoines (1).

(1) Voir M. Cousin dans sa traduction de Platon. — *Des Lois*. — Argument.

C'est à ce dernier ordre d'idées qu'Aristophane donne toute son approbation, quand il erible de mille traits (1) la communauté de biens dont nous venons de parler, communauté rigoureusement possible pour des esclaves, moralement et sérieusement impossible pour des hommes libres. Ce que le spirituel satirique combat à outrance avec l'arme du ridicule, Aristote le ruine avec l'autorité de son irrésistible logique. Il démontre victorieusement dans sa *Politique* (2), que vouloir établir l'unité absolue et abolir la propriété, c'est abolir la société qui est essentiellement composée de multitude et de diversité, c'est détruire l'œuvre de la Providence qui, en donnant à l'homme des passions généreuses, a voulu leur développement. Or, que deviendraient ces passions, l'activité, l'émulation, la bienfaisance surtout, si la propriété privée était anéantie, si l'individu absorbé ou effacé dans la grande unité de l'État, n'était plus qu'un agent mécanique des volontés ou des besoins de celui-ci ?

Ainsi, les plus beaux génies de la Grèce militent tous en faveur d'une sage liberté et, comme conséquence naturelle et nécessaire, en faveur du droit de propriété.

Rome ne nous apparaît ni moins grande ni moins libérale ; elle se personnifie toute entière dans Cicéron, ses doctrines et ses combats. Quel génie, Messieurs, et en même temps quel patriotisme ! Appelé à conduire le vaisseau de l'État au milieu des plus terribles orages, il saura le préserver des écueils où il semblait infailliblement destiné à périr. Les institutions de la république honnête étaient menacées de tous côtés et dans tous les sens ; menacées par un tribun audacieux et par des hommes pleins d'ambition qui aspiraient à établir leur tyrannie sur les ruines de la liberté ; il la défend et la sauve des attaques des uns et des autres. Le tribun Rullus veut tout remuer, tout bouleverser par son projet de loi agraire ; mais en bouleversant tout

(1) L'Assemblée des femmes.

(2) Liv. II.

il veut aboutir à faire la fortune de Valgius, son beau-père (1); ce projet est rejeté par les tribus qui étaient directement intéressées à son adoption. Cicéron semble, au premier abord, venir combattre, lui nommé récemment consul par la faveur du peuple, un projet de loi populaire; mais il saura distinguer la vraie popularité de la fausse (2), et donner à tous les courtisans, à tous les adulateurs intéressés de la démocratie romaine, une éclatante et salutaire leçon. Catilina ourdit une conjuration détestable qui devait avoir pour résultat d'ensevelir la cité dans les flammes et dans le sang; cette conjuration est déjouée. Les décrets de César devenu dictateur portent une atteinte grave au droit de propriété privée; ces atteintes sont combattues avec la plus vive énergie et les origines du droit de propriété sont nettement établies par Cicéron. Ce n'est pas, d'après lui, dans le droit civil que résident ces origines; elles ont une source plus ancienne et plus sacrée; elles sont antérieures à la fondation des cités; les cités ont été formées pour protéger la propriété et non pour la créer (3).

Tels sont les principaux effets, les points de vue principaux de l'éloquence de l'orateur romain. Ce n'est pas encore tout; il stigmatise la dictature de Sylla, ses spoliations infâmes, ses odieuses proscriptions, comme il flétrit les mêmes excès de la part de Marius. Les crimes de la démocratie sont placés, à ses yeux, sur le même plan que ceux de l'aristocratie. Publiciste éminent, ou plutôt fondateur de la science des publicistes dans son pays, il examine avec soin les différentes formes de gouvernement et s'élève contre les abus de la démagogie, contre la tyrannie d'une multitude égarée et sans frein, avec la même vigueur, et la même conviction qu'il met à combattre les abus intolérables de l'oppression, quand elle est concentrée entre les

(1) *De lege agrar.* III, 1.

(2) *De lege agrar.* II.

(3) *De offic.* II, 24.

maines d'un seul (1). Et après tant de nobles luttes, tant de nobles actions, comment couronne-t-il sa glorieuse carrière? Il la couronne en démasquant les projets de Marc-Antoine. Voilà ses titres, voilà ses droits à devenir le martyr de la vraie liberté.

Horace, bien qu'il ait à faire oublier sa participation à la bataille de Philippes, dans les rangs de l'armée de Brutus; bien qu'il soit l'ami de Mécène, le flatteur d'Auguste et le disciple d'Épicure, fait entendre quelquefois des accents en faveur du stoïcisme (2); il donne aussi de sages avertissements en proclamant que la force sans prudence et sans modération, *succombe bientôt sous son propre poids* (3). Il déplore en termes peu explicites, sans doute, mais pourtant significatifs (4), la perturbation qu'ont jetée, dans la propriété privée, les lois agraires d'Auguste. Il applaudit, avec l'élégance habituelle de son langage, aux réformes utiles que le prince introduit dans les lois, au profit des intérêts les plus chers de la famille et de la morale publique. Mais ce qui le touche et l'émeut le plus profondément, ce qui lui inspire les accords les plus mâles et les plus vigoureux, c'est le souvenir des guerres civiles, c'est le spectacle des ruines encore fumantes qu'elles ont amoncelées. Cette image sanglante se reproduit périodiquement devant son esprit, et vient troubler plus d'une fois ses rêves de bonheur, de plaisir ou de volupté. Il craint le retour du siècle de Pyrrhus et de son cataclysme affreux (5); il tremble de voir à chaque instant l'Italie submergée par le flot d'une invasion barbare, et son sol si poétique et si beau, occupé une seconde fois par les bêtes féroces (6); il ne peut supporter cette

(1) *De Republicâ, passim.*

(2) *Justum et tenacem propositi virum, etc. etc.* (Liv. III, ode III).

(3) *Vis consilii expers mole ruit sua.* (Ode IV, livre III).

(4) Satire II, liv. II, à partir de ce vers :

Sævius et novos moveat fortuna tumultus.....

(5) *Terruit gentes, grave ne rediret*

Sæculum Pyrrhæ.... (liv. I, ode II).

(6) *Barbarus, heu! cineres insistet victor.....*

.....
Ferisque rursus occupabitur solum. (Epodes, ode XVI).

pensée que Rome en possession de si hautes destinées, Rome devenue la reine du monde, victorieuse des peuples les plus braves de l'univers, illustrée et polie maintenant par les arts et la civilisation de la Grèce, n'ayant plus rien à envier du côté de la grandeur et de la puissance, se détruise elle-même de ses propres mains. Ecoutez ce cri de douleur qui s'élance du fond de son ame déchirée : « Ils apprendront que nos concitoyens ont aiguisé contre » eux-mêmes le fer qui devait frapper les Perses redoutables , » ils apprendront nos guerres parricides, ces jeunes Romains trop » peu nombreux, grâce aux fureurs de leurs pères , »

« *Audiet cives acuisse ferrum*

« *Quo graves Persæ melius perirent ;*

« *Audiet pugnās, vitio parentum*

« *Rara, juventus* » (1).

Je serais sans excuse, Messieurs, de rappeler ici ces fragments fidèlement gravés dans vos souvenirs classiques, si nous n'avions pas trop de motifs d'y découvrir des beautés qui étaient peut-être jusqu'ici restées inaperçues.

Avec plus de puissance et avec une harmonie d'une nature différente, Virgile toujours égal à lui-même, toujours religieux, chante dans toute la magnificence de l'épopée, l'immatérialité de l'âme, la justice, la pitié, les récompenses et les châtimens de la vie future. Il gémit, à son tour, sur les malheurs de son pays, sur les discordes intérieures, sur le sort de ces pauvres laboureurs violemment dépossédés du champ paternel, obligés d'aller subir au loin toutes les rigueurs de l'exil (2).

La reconnaissance du poète, pour les bienfaits personnels qu'il a reçus du nouveau maître du monde, lui impose des devoirs et des ménagemens; mais le génie se souvient de son

(1) Liv. 1, ode II.

(2) *En quò discordia cives, etc., etc.* (Eclog. I).

origine, il retrouve toujours dans sa course un essor indépendant, et Virgile qualifia Brutus de *vengeur*; il le glorifia d'avoir immolé ses propres fils pour l'établissement d'une liberté honorable (1); il infligera les supplices allégoriques de l'enfer à ce citoyen impie *qui a vendu sa patrie au poids de l'or, qui lui a imposé le joug d'un maître puissant*, qui, au poids de l'or aussi, *a fait et défait les lois* (2).

Dois-je, Messieurs, mentionner ici tous les grands écrivains qui ont suivi ceux dont je viens de parler : Tacite, Juvénal, Perse, Lucain et tant d'autres? N'ont-ils pas, dans des formes différentes, avec plus ou moins d'éloquence ou de vertueuse colère, mais toujours avec un grand succès, exprimé la haine que nourrissent tous les cœurs bien nés contre la violence matérielle ou morale, contre toutes les variétés de l'oppression, contre les misères d'un peuple dégradé ou corrompu par la servitude, contre les jeux aveugles de la fortune, les succès ou les triomphes immérités? N'ont-ils pas proclamé l'autorité, l'inviolabilité de la conscience et de la pensée, relevé les âmes faibles et défaillantes, imprimé en même temps une terreur salutaire à tous les hommes injustes, en sauvegardant les titres du genre humain, en appelant des malheurs et des iniquités d'une vie périssable à l'action réparatrice d'une vie meilleure et impérissable?

Ce sentiment d'indépendance et d'indignation, ce besoin de résister au joug odieux qu'une politique ombrageuse et jalouse faisait peser sur l'humanité, se communique à toutes les âmes généreuses. Il ne faut donc pas s'étonner, Messieurs, si nous voyons des femmes s'associer à cette résistance. Vous comprendrez aisément mes intentions, si je cède au plaisir de traduire ici de magnifiques vers échappés à la lyre d'une noble dame romaine qui

(1) *Vis et Tarquinius reges animamque superbam
Ultoris Bruti, etc., etc* (Énéide, vi).

(2) *Vendidit hic auro patriam, etc., etc.* (Ibid.)

vivait sous le règne de Domitien. J'aime à rappeler, dans ce sanctuaire consacré au culte d'Isaure, la part que l'illustre Sulpicia, l'Isaure d'un autre âge, prit à un mouvement inspiré par l'effroi de cette nuit profonde, de cette grande nuit prête à s'abaisser sur l'intelligence humaine. Animée d'une sainte indignation, elle s'écrie en s'adressant à la reine des muses :
 » O Calliope ! que médite donc le père des dieux ? veut-il
 » bouleverser la terre et les races humaines ? Nous enlève-t-il
 » dans notre agonie, ces beaux arts qu'il nous donna jadis,
 » et veut-il que, silencieux et privés d'intelligence, comme au
 » premier jour où nous sommes nés, nous allions nous in-
 » cliner de nouveau pour le gland sauvage et l'eau pure des
 » fontaines (1) ? »

J'ai résumé ainsi d'une manière rapide, les services rendus par les lettres latines à la cause de la société, de la liberté et de la dignité humaine.

Et si j'interroge maintenant l'action de la littérature dans notre pays, je le dis avec orgueil, son rôle a été encore plus grand, plus généreux ; ses titres à notre reconnaissance sont plus éclatants encore.

En prenant pour point de départ le déclin du moyen-âge, ou plutôt cette époque qui n'est encore ni la fin du moyen-âge, ni la renaissance proprement dite, mais qui sert de transition de l'un à l'autre, c'est-à-dire la dernière partie du 15^e siècle, je fixe mon attention sur la production la plus notable et la plus originale de ces temps, les Chroniques de Philippe

(1) *Dic mihi, Calliope, quidnam pater ille Deorum
 Cogitat? an terras et patria sæcula mutat?
 Quasque dedit quondam morientibus eripit artes;
 Nosque jubet tantos et jam rationis egenos,
 Non aliter primo quam cùm surreximus ævo,
 Glandibus et puræ prorsus procurrere lymphæ?*

SULPICIE SATIRA. — M. Panckoucke, éditeur des classiques latins, l'a placée à la fin du volume qui contient les satires de Perse

de Comines. Eh bien ! ce livre écrit par un homme qui a été le ministre et le confident de Louis XI, c'est-à-dire d'un despote, par un homme qui a été mêlé à une politique et à une diplomatie des plus astucieuses, contient néanmoins sur les droits des peuples et les franchises nationales des idées qu'un publiciste beaucoup plus avancé ne désavouerait pas.

Dans le siècle suivant, celui où la langue se forme et tend à se fixer définitivement, les œuvres les plus importantes sont toutes conçues dans le même sens. La liberté civile se fait jour à la faveur, et des combats que livre la liberté religieuse, et des troubles de la guerre civile. L'esprit humain longtemps courbé sous la double discipline de la théocratie et de la féodalité, s'agit visiblement pour secouer et pour briser ses chaînes. Cette aspiration qui le travaille, anime les facéties de Rabelais, comme le scepticisme exagéré de Montaigne. Elle est encore plus nettement caractérisée dans le livre de la Boétie, cet ami que Montaigne a si sincèrement pleuré, dans les œuvres politiques de Bodin, dans la satire Ménippée, et dans tous les écrits des jurisconsultes classiques de l'époque, dont quelques-uns, tels que Guy-Coquille, Antoine Loisel et Étienne Pasquier contribuèrent puissamment, par l'énergie incisive et par la naïveté piquante de leur style, au progrès de la langue française.

Le grand siècle arrive : un magnifique spectacle vient ici se dérouler devant nos yeux ; un seul homme va résumer en lui cette brillante époque ; cet homme, c'est Louis XIV. Les troubles intérieurs ont cessé. Le monarque a vaincu la féodalité dans l'ordre politique, dompté les parlements, imposé l'unité dans les croyances religieuses. Sa volonté a brisé toutes les résistances, comme ses qualités ont enchaîné tous les cœurs, son pouvoir ne connaît aucune sorte de limites ; l'État c'est lui. Qui donc, au milieu de ce prestige dont sa puissance est entourée, dans un monde fasciné par la séduction des splendeurs royales, osera stipuler dans l'intérêt des peuples et faire entendre encore des paroles de justice, de morale et de vérité ? La littérature et la littérature seule, Messieurs. Je dis la litté-

rature seule; car, en l'absence des États-généraux, d'une tribune nationale, de la liberté de la presse, avec de grands corps judiciaires, respectueux jusqu'à être soumis, je n'aperçois pas d'autres organes et d'autres défenseurs de l'inviolabilité de l'esprit humain et des principes pour lesquels l'humanité a constamment combattu. Je ne veux pas abuser ici de la richesse de mon sujet et vous éblouir par l'éclat des noms et des autorités; il me suffira de faire quelques indications rapides, au milieu de ce pompeux cortège de génies privilégiés.

Ici, c'est Corneille qui, dans sa tragédie austère, ranime le vieil esprit des institutions de Rome républicaine, ou fait triompher l'amour chrétien qui est tout combats, tout action. Près de lui, c'est Racine, qui, docile aux tendres inspirations de la muse grecque, par sa peinture des passions, par ses tableaux de l'ame humaine succombant dans les luttes intérieures, mais bientôt repentante, relève, sous un jour nouveau, le principe de la liberté puisé dans ses sources les plus intimes, c'est-à-dire dans la psychologie. Là, c'est Pascal qui, entre autres dogmes fondamentaux, consacre aussi la légitimité du droit de propriété. Non que ce dogme ait été attaqué de son temps; l'éclat de cet âge littéraire ne pouvait être terni par le contact des doctrines anti-sociales. Mais dans un de ses fragments, il rencontre sur son chemin l'examen du principe, et il s'empresse d'en reconnaître le fondement (1). Penseur vigoureux, athlète invincible, par sa défense des idées des solitaires de Port-Royal, sous la forme de controverses théologiques ou de discussions sur la grâce, il fait respecter tous les droits de la pensée libre.

Cette grande passion pour le maintien de la première des facultés de l'homme, respire à travers tous les écrits classiques de la même époque. Vous la saisissez avec des nuances plus ou moins

(1) *Discours et Conversations*, tom. 1, de l'édition Faugère, pag. 342.

accentuées, dans les mémoires judiciaires de Pélisson, comme dans les lettres parfois si cartésiennes de M^{me} de Sévigné, dans les fables de Lafontaine, comme dans les comédies de Molière. Mais si le sentiment d'indépendance et les droits du génie éclatent quelque part avec plus d'autorité, si les enseignements utiles pour le bonheur des hommes, pour le respect toujours dû aux prérogatives sacrées qu'ils tiennent de leur nature, se retrouvent quelque part avec un caractère de grandeur inaccoutumée, c'est sans contredit dans l'éloquence sacrée. A ces mots vous avez tous nommé Bossuet. L'entendez-vous dans ses oraisons funèbres d'une reine dont *le cœur autrefois élevé par une longue suite de prospérités, est ensuite plongé tout-à-coup dans un abîme d'amertumes*; d'une jeune princesse qui, *parée de toutes les grâces de l'âge et de la beauté, a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs*; d'un grand capitaine dont la victoire a longtemps favorisé les drapeaux, rappeler au monarque absolu que Dieu, *en donnant la puissance aux Rois, leur commande d'en user comme il le fait lui-même, pour le bien du monde*; *... que tous les hommes, de quelque et superbe distinction qu'ils se flattent, ont une même origine et que cette origine est petite*; *... que les plus grands rois n'ont, dans l'histoire, de rang que par leur valeur, et que, dégradés à jamais par la main de la mort, ils viennent subir, sans cour et sans suite, le jugement de tous les peuples et de tous les siècles*! (1)

Comme il sait humilier ainsi et confondre toutes les grandeurs et toutes les vanités, et en *versant à la fois des larmes et des prières* sur ces trois cercueils, en faisant retentir bien haut tous les *épouvantements de la mort*, en secouant fortement la poussière des royales sépultures, découvrir le néant de

(1) Oraisons funèbres d'Henriette de France, reine de la Grande-Bretagne; d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et du prince de Condé.

toutes les dignités, de toutes les distinctions, de toutes les gloires! Mais comme il sait aussi peindre et censurer en même temps la rébellion longtemps retenue et à la fin tout-à-fait maîtresse, l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté... et le dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et la démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple..... Puis les erreurs et les hérésies qui se multiplient jusqu'à l'infini, quand Dieu fait sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil; et les funestes effets de la confusion des langues, à la construction de la tour de Babel, confusion que le christianisme seul peut faire cesser; ou bien encore le faible des grands politiques, leurs volontés changeantes, leurs paroles trompeuses, par suite de la diverse face des temps et des amusements des promesses!! (1)

Un grand conflit s'était élevé depuis longtemps entre la cour de Rome et les princes temporels, au sujet des attributions respectives des deux pouvoirs. Bossuet est assez heureux par l'énergie de ses convictions, la constance de ses efforts, l'inépuisable fécondité de sa science, sa prudence consommée et son ascendant personnel, pour faire consacrer définitivement les libertés de l'Église gallicane. Toutefois, s'il s'établit le modérateur des opinions ultramontaines imprudemment ravivées depuis les troubles de la Ligue, n'allons pas induire de là qu'il entende porter la plus légère atteinte à l'autorité légitime de la chaire de St-Pierre. Personne ne fit jamais mieux ressortir que lui la grandeur de cette autorité, la vénération à laquelle elle a droit, la majesté dont elle est environnée. Demander au nom de l'Assemblée du clergé de France, la conservation des anciens canons, du droit commun, de la puissance ordinaire dans tous ses degrés, ce n'est pas se diviser d'avec le St-Siège; c'est au contraire, *conserver avec soin jusqu'aux moindres fibres qui tien-*

(1) *Ibid.* — Jung. l'Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.

nent les membres liés avec le chef ; ce n'est pas diminuer la plénitude de la puissance apostolique. L'Océan même a ses bornes, et s'il les outrepassait sans mesure aucune, sa plénitude serait un déluge qui ravagerait l'univers (1).

Enfin dans tous ses écrits, dans toute sa polémique, dans toutes ses prédications, ce grand évêque explique et illumine, avec un bonheur soutenu, les textes de l'Écriture où se trouve le palladium des droits les plus précieux et notamment de l'inviolabilité du patrimoine de chaque père de famille. Je sais bien que, de nos jours, quelques hommes qui se sont improvisés théologiens, je me trompe, je dois dire, pour être vrai, quelques hommes qui se sont assimilés au Fils de Dieu, en ont pensé autrement. Ils me permettront toutefois de préférer encore l'opinion de Bossuet, bien que cette autorité ne soit que celle d'un simple mortel ; voici comment il s'exprimait dans sa *Politique tirée de l'Écriture* :

« Il ne faut pas penser que les bornes qui séparent les » héritages des particuliers soient faites pour mettre la division » dans le genre humain, mais pour faire seulement qu'on » n'attente pas aux droits les uns des autres, et que chacun » respecte le repos d'autrui ; c'est pour cela qu'il est dit : ne » transporte pas les bornes qu'ont mises les anciens dans la » terre, que t'a donnée le Seigneur (2). Et encore : « maudit » celui qui remue les bornes de son voisin. » (3)

Bientôt après il ajoutait : « les peuples, qui méconnaissent » ces lois de la société, sont peuples inhumains et barbares, » ennemis de toute justice et du genre humain ; c'est d'eux » qu'il a été écrit : qu'ils sont sans foi et sans alliance » (4) ; et

(1) Discours sur l'unité de l'Eglise.

(2) Deuteron. , xix.

(3) Ibid., xxvii.

(4) Roman. , i, 32

sa conclusion naturelle est en faveur de la légitimité et de l'inviolabilité du droit de propriété (1).

Vous le voyez, Messieurs, rien n'est plus explicite que ce langage. Le saint docteur, qui de son vivant fut classé au nombre des *Pères de l'Eglise* (2), que l'on a souvent nommé depuis *l'interprète et le confident de la Providence* (3), retrouve les fondements immuables de la propriété privée dans les textes sacrés. Elle est donc, comme cet édifice dont parle l'Évangile (4), et qui avait été bâti sur le roc; les eaux du ciel, le courant des fleuves débordés, tous les vents de la tempête se liguerent et se ruèrent contre lui; mais il résista. Savez-vous pourquoi? parce qu'il était fondé sur le roc, c'est-à-dire sur l'esprit de Dieu (5).

Telles sont les interprétations; telles sont les doctrines du XVII^e siècle.

Dans le siècle suivant, Montesquieu, reprenant avec une ardeur nouvelle les études archéologiques de l'antiquité, compose sur le droit public, sur les lois, sur les institutions des peuples, un livre aussi admirable par la beauté de ses formes savantes que par ses vues d'économie politique, et qui contient les germes des réformes les plus judicieuses et les plus utiles.

Je ne citerai pas pour le dix-huitième siècle, d'autre nom que celui de l'auteur de *l'Esprit des lois*, bien que cette époque soit des plus fécondes en écrivains du premier ordre. Leurs noms sont tous présents à vos esprits, et vous suppléer intérieurement à mon silence. Mais je ne les produis pas ici, quelle que

(1) *Politique tirée de l'Écriture*, liv. III, chap. V.

(2) Labruyère, Discours de réception à l'Académie Française.

(3) M. Patin, *Éloge de Bossuet*.

(4) Math. VII, 24. — Luc, VI, 48.

(5) *Et descendit pluvia, et vererunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam; et domus non cecidit, fundata enim erat super petram.* (Math., *Ibid.*)

soit mon admiration pour l'éclat de l'intelligence, la supériorité du génie, le mérite de la forme, l'étendue et la variété de l'érudition, parce qu'il est permis de passer sous silence ceux qui ont dépassé le but comme ceux qui ne l'ont pas atteint.

Je devrais m'arrêter ici, Messieurs, car je ne me dissimule pas que j'ai déjà retenu trop longtemps votre bienveillante attention sur des choses et des noms bien connus. Permettez-moi pourtant, et cela pour rendre un hommage mérité à la gloire de vos prédécesseurs, de ceux qui dans la France du Midi, sur cette terre classique de la poésie et de tous les nobles instincts, vous devancèrent dans le culte des lettres, permettez-moi, dis-je, de constater que les troubadours ne furent pas moins utiles à la conservation des idées les plus justes et les plus généreuses. Ils setromperaient, en effet, étrangement, ceux qui croiraient que ces chantres inspirés d'une civilisation qui n'est plus, épuisèrent toutes les mélodies de la langue romane, de cet instrument à la fois si sonore et si flexible, à chanter la vie intérieure du manoir féodal, et les brillants carrousels, et les guerres de barons ou de châteaux, et les cours d'amour, et les mille exploits merveilleux de la chevalerie du moyen-âge. Protégés par un pouvoir plus régulier et plus doux que celui du Nord, entretenant avec l'Orient et sa poésie arabe un commerce des plus fructueux, les troubadours réalisèrent bien autre chose. — Ils se servirent de toutes les richesses de leur idiôme pour faire vibrer dans les âmes les fibres de l'orgueil national; ils favorisèrent les croisades, ces expéditions gigantesques dont il ne faut apprécier ni le caractère ni l'influence avec nos idées modernes. Pleins de foi dans l'avenir et précurseurs de ses destinées, marchant, eux aussi, à la lueur d'une étoile radieuse, ils substituèrent autant que possible au règne de la force matérielle le règne d'une puissance morale; à l'autorité des gantelets de fer et des coups de dague, l'autorité du bon droit et de la raison; à l'immobilité qui était le fond de la société, un principe de mouvement, de progrès et de vie; un principe d'esprit public, indépendant, raisonneur, censeur satirique, mais impartial,

des vices et des abus des clercs, comme des vices et des abus des laïques.

Voilà ce qu'ils réalisèrent ; et plus près de nous, sous notre beau ciel, au milieu de notre riche nature, sur ces plages embaumées de l'Occitanie, où venaient se réunir et se confondre les parfums du génie provençal et de la galanterie espagnole, s'ils chantèrent aussi la religion, les armes et l'amour, ils se constituèrent les champions de la tolérance religieuse et les adversaires d'un fanatisme odieux et persécuteur. Par leurs chansons et leurs *sirventes* devenus populaires, par toutes leurs harmonies pleines de verve et de feu, et où semblaient se refléter les flammes qui s'élevaient des bûchers funèbres, ils combattirent Simon de Montfort et s'associèrent à la cause des comtes de Toulouse (1).

C'est que, dans nos contrées, les conceptions brillantes et ingénieuses de l'imagination ont toujours concouru avec les idées sérieuses, vraies et patriotiques ; c'est que la poésie y a constamment donné la main à la justice. Notre cité a été non seulement la ville de Pallas, mais encore la ville de Thémis. A l'époque où s'y fondait définitivement le collège du Gai-Savoir (2), notre vieille Université qui devait jeter un si vif éclat, y avait déjà proclamé son avènement (3) et attiré, plus particulièrement autour de ses chaires de droit civil et de droit canon, l'élite de tous les hommes avides de science. Le Parlement, ce sénat auguste qui fut la source d'où découlèrent, en leur pureté, les eaux vives de la justice, pour la plus grande partie de nos régions méridionales, y était devenu sédentaire (4) ;

(1) Voir le sirvente de Guillaume Figueyras, analysé par M. Villemain, en son *Cours de Littérature française* (littérature du moyen-âge). Guillaume Figueyras était fils d'un tailleur de Toulouse.

(2) En 1323.

(3) En 1215. — 1228.

(4) En 1302.

et plus tard, par une sorte de coïncidence non moins remarquable et non moins heureuse, presque au même moment où Isaure venait de s'éteindre au milieu d'une auréole de gloire et d'amour (1), Cujas recevait le jour (2) dans la modeste habitation d'un foulon, et le berceau de l'immortel jurisconsulte, du Papinien moderne, a pu toucher ainsi la cendre à peine refroidie de la *puissante* (3) restauratrice de vos Jeux.

Ainsi, Messieurs, au moyen-âge, comme dans les plus beaux jours de la Grèce et de Rome, à l'époque de la renaissance, comme dans le grand siècle, les lettres, disons-le à leur éternel honneur, se sont montrées constamment sympathiques à la conservation des plus nobles facultés de l'homme, de ses privilèges les plus précieux, de son droit de liberté défendu contre tous ses contraires, c'est-à-dire, contre toutes les entraves susceptibles de le gêner, quels qu'en soient le principe, la forme, l'instrument ou le but; de son droit de propriété; de tous, les droits, en un mot, du père de famille et du citoyen. Quels enseignements, en effet, dans les divers monuments dont la littérature se compose ! Quelle indépendance dans ses opinions qui ne se laissent maîtriser ni aux événements, ni à la fortune ! Quels trésors d'expérience pour les peuples agités ! Quelles leçons au profit de la conservation de toutes les idées humanitaires et sociales!!

La littérature qui tend constamment à épurer la politique, à la moraliser, rappelle sans cesse à tous les hommes qu'ils sont frères; elle le dit surtout pour ceux qui sont membres d'une même nation. Elle les éloigne de toute idée de guerre civile par les sombres tableaux qu'elle leur présente des résultats de ces collisions néfastes, et finit par déclarer qu'elle n'a pas de nom

(1) Au commencement du XVI^e siècle.

(2) Il naquit à Toulouse en 1522.

(3) *Poderosa Clamenca*. Ode (canço), présentée aux Jeux-Floraux, en 1496, par M^{me} de Villeneuve. — Poitevin-Peitavi, *Histoire des Jeux-Floraux*, 1, pag. 49 et 50.

propre à leur donner; alors elle s'appelle Lucain (1). Que si ses vœux les plus chers sont méconnus, si la voix des sages est étouffée par le tumulte des passions en délire, si les frères en viennent encore à égorger leurs frères, pleine d'émotion et de larmes, elle inspire et recommande du moins aux vainqueurs un sentiment profond de clémence et de générosité envers les vaincus, heureuse qu'elle est d'invoquer l'exemple de César *qui fut clément jusqu'à être obligé de s'en repentir* (2). Elle flétrit à jamais ceux qui, abusant de leur victoire d'un jour, se livrent à de sanglantes proscriptions; elle les menace du jugement inflexible de la postérité; elle enseigne que le proscrit, ce n'est pas la victime, mais le bourreau, et parle ainsi par la bouche de Pline l'Ancien (3). — Aux ambitieux de tous les rangs et de toutes les écoles elle fait entendre de rudes vérités, et brisant sur leur front le masque hypocrite dont ils se sont couverts, elle leur adresse ces foudroyantes paroles de Tacite (4), qui ont eu naguère un grand retentissement. S'il en est qui aspirent à la tyrannie exercée par un seul, pour le malheur de l'humanité, elle les maudit d'avance, et emprunte à Perse cette terrible imprécation qui doit être leur plus cruel châtiment : *Qu'ils voient la vertu et qu'ils soient consumés par le regret de l'avoir abandonnée* (5). Comme aussi, s'il s'en rencontre qui aient foi dans la démagogie, elle les avertit que leur règne ne saurait être durable, et que l'abus de la liberté mène droit à l'excès de la servitude; et alors elle s'abrite derrière l'autorité de Cicéron (6). Elle s'adresse à

(1) Allusion à ce vers, le premier de la Pharsale :

Bella per Emathios plus quam civilia campos, etc.

(2) Pline (l'ancien). *Histor. natur.* vii, 25.

(3) *Ibid.* vii, 10. — Il s'écrie, s'adressant à Cicéron, en parlant de Marc-Antoine : *tu illum proscripsisti*.

(4) *Omnia serviliter pro dominatione*... (Agricol. vita.)

(5) *Virtutem videant, intabescant que relictæ* (Satire iii.)

(6) *Nimia libertas in servitutem cedit* (de Republica, i, 44).

tous les novateurs imprudents, à tous les utopistes, à ceux qui rêvent le renversement du temple, au risque d'être écrasés les premiers sous ses ruines, à ceux surtout qui veulent la destruction des lois éternelles de la société, pour nous ramener *au gland sauvage et à l'eau pure des fontaines* dont nous parlait naguère Sulpicia, et s'armant des plus belles fictions de la poésie et de la mythologie antiques, elle rappelle que les Titans insensés qui entreprirent un jour de détrôner Jupiter furent précipités par lui au plus profond du Tartare, et cette fois elle brille de tout l'éclat du nom de Virgile (1). Enfin, à tous les adeptes du matérialisme, qui entendraient régenter les peuples par la violence ou l'intimidation, par la ruse ou la surprise, par une force de coaction ou de compression qu'il serait impossible à des troupeaux eux-mêmes de pâtir (2), elle dit que l'homme fait à l'image de Dieu ne doit être gouverné que par la Justice, et *qu'il n'y a pas de droit contre le droit*, et dans ce cas, elle prend la parole et revêt la puissance de Bossuet (3).

La littérature ne repousse sans doute aucun progrès légitime ; bien loin de là, elle les provoque tous et y applaudit sincèrement quand ils sont réalisés ; mais elle ne favorise pas les réformes qu'on voudrait opérer à l'aide de secousses violentes et profondes, elle ne croit pas que l'éruption des volcans puisse contribuer à la fécondation du sol.

J'ai caractérisé le rôle que la littérature est appelée à jouer au milieu des crises sociales. Elle ne se contient pas alors dans les paisibles exercices de la critique ou d'une gymnastique intellectuelle, dans l'examen purement spéculatif ou contemplatif des questions d'art ou de forme, dans des controverses de linguistique ou de scolastique ; elle ne se borne même plus

(1) *Hic genus antiquum terræ, etc., etc.* (*Æneide*, vi).

(2) Cicéron a dit en parlant de la tyrannie exercée par Sylla : *servitus.... quam ne pecudes ipsæ paterentur* (*De leg. agrar.* ii).

(3) *Politique tirée de l'Écriture*, ii.

à l'étude et à la culture de l'âme. Prenant possession de sa mission la plus élevée, elle présente à la société alarmée et le bouclier qui protège et le glaive qui frappe, mais qui éclaire avant de frapper; car ce glaive, c'est celui que Dieu avait placé entre les mains de l'Ange préposé, après la chute d'Adam, à la garde de l'arbre de vie (1).

C'est ainsi, Messieurs, que vous comprenez le noble ministère, j'allais dire l'apostolat des lettres, c'est ainsi que vous le pratiquez; il le comprenait et le pratiquait comme vous, l'estimable et docte Mainteneur qui m'a précédé à ce fauteuil. Ses titres à vos suffrages et à vos légitimes regrets ont été exposés, il n'y a qu'un instant, par une voix trop spirituelle et trop éloquente (2), pour que je me risque à vous entretenir encore du même sujet, quelque cher qu'il soit à vos cœurs et à vos souvenirs. Ces souvenirs, je n'espère pas, Messieurs, vous les faire oublier; trop heureux, si, par mon dévouement sans bornes à vos doctrines et à vos traditions, je ne me montre pas trop indigne de la haute faveur que vous m'avez accordée.

(1) Genèse, III, 24.

(2) L'éloge de M. Desclaux prononcé dans la même séance, par M. Jules de Rességuier, l'un des 40 mainteneurs.

TOULOUSE

IMPRIMERIE DE BONNAL ET GIRAUD

105, rue Saint-Jacques, 105

1849



